



janvier
2021

La construction neuve en Bretagne

Les résultats à fin décembre 2020

Plus de 25 000 logements autorisés en Bretagne en 2020

Ce sont plus de 7 700 logements qui sont mis en chantier en Bretagne d'octobre à décembre 2020, en augmentation de + 16,2 % par rapport à la même période en 2019. Cette hausse, par rapport à l'année dernière, concerne les logements collectifs et en résidence (+ 33,2 %) et les nouvelles constructions de logements individuels (+ 0,2 %). Les mises en chantier de logements baissent de - 4,0 % en France par rapport à la même période en 2019.

Les autorisations de logements fléchissent de - 2,0 % en Bretagne au 4^{ème} trimestre 2020 par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. Les nouveaux permis pour la construction de logements individuels augmentent de + 2,3 %, et ceux concernant des logements collectifs et en résidence diminuent de - 6,2 %.

De janvier 2020 à décembre 2020, les mises en chantier de logements augmentent de + 5,7 % en Bretagne et baissent de - 6,9 % en France, par rapport aux douze mois précédents.

Dans le même temps, les autorisations de logements diminuent de - 1,0 % par rapport aux douze mois précédents, et de - 14,7 % en France.

LES MISES EN CHANTIER DE LOGEMENTS

Les mises en chantier sur 3 mois

d'octobre à fin décembre 2020

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	495	127	622	288	910
Finistère	722	109	831	669	1 500
Ille-et-Vilaine	797	167	964	2 251	3 215
Morbihan	818	203	1 021	1 094	2 115
Bretagne	2 832	606	3 438	4 302	7 740
France	28 776	11 551	40 327	80 699	121 026

Évolution (en %) *	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 1,6	+ 27,0	+ 6,0	+ 23,6	+ 11,0
Finistère	- 1,5	- 9,2	- 2,6	- 32,3	- 18,5
Ille-et-Vilaine	- 6,0	- 9,7	- 6,7	+ 28,7	+ 15,6
Morbihan	- 4,8	+ 107,1	+ 6,7	+ 322,4	+ 73,9
Bretagne	- 3,2	+ 20,5	+ 0,2	+ 33,2	+ 16,2
France	- 3,7	+ 0,1	- 2,6	- 4,7	- 4,0

* octobre à décembre 2020 / octobre à décembre 2019

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin décembre 2020

Les mises en chantier sur 12 mois

de janvier 2020 à fin décembre 2020

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	1 826	389	2 215	619	2 834
Finistère	2 797	392	3 189	1 853	5 042
Ille-et-Vilaine	2 992	547	3 539	6 109	9 648
Morbihan	3 218	526	3 744	2 477	6 221
Bretagne	10 833	1 854	12 687	11 058	23 745
France	110 683	38 208	148 891	227 857	376 748

Évolution (en %) *	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 0,8	- 5,8	- 1,7	- 10,5	- 3,8
Finistère	+ 1,9	- 7,8	+ 0,6	- 8,5	- 3,0
Ille-et-Vilaine	- 4,9	- 16,5	- 6,9	+ 6,2	+ 1,0
Morbihan	+ 0,7	+ 27,4	+ 3,7	+ 114,3	+ 30,5
Bretagne	- 0,9	- 2,7	- 1,2	+ 14,9	+ 5,7
France	- 7,2	- 7,2	- 7,2	- 6,8	- 6,9

* janvier 2020 à décembre 2020 / janvier 2019 à décembre 2019

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin décembre 2020

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

LES AUTORISATIONS DE LOGEMENT

Les autorisations sur 3 mois

d'octobre à fin décembre 2020

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	616	71	687	160	847
Finistère	873	198	1 071	798	1 869
Ille-et-Vilaine	874	99	973	1 875	2 848
Morbihan	989	100	1 089	652	1 741
Bretagne	3 352	468	3 820	3 485	7 305
France	34 910	11 842	46 752	64 839	111 591

Évolution (en %) *	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 20,1	- 48,9	+ 5,4	- 42,2	- 8,8
Finistère	+ 5,8	+ 81,7	+ 14,7	+ 14,2	+ 14,5
Ille-et-Vilaine	- 6,6	- 64,5	- 19,9	- 12,8	- 15,4
Morbihan	+ 21,6	- 17,4	+ 16,6	+ 10,5	+ 14,2
Bretagne	+ 8,6	- 27,8	+ 2,3	- 6,2	- 2,0
France	+ 3,4	- 8,2	+ 0,2	- 14,9	- 9,2

* octobre à décembre 2020 / octobre à décembre 2019

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin décembre 2020

Les autorisations sur 12 mois

de janvier 2020 à fin décembre 2020

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 102	495	2 597	974	3 571
Finistère	3 087	461	3 548	2 242	5 790
Ille-et-Vilaine	3 192	530	3 722	5 559	9 281
Morbihan	3 457	623	4 080	2 429	6 509
Bretagne	11 838	2 109	13 947	11 204	25 151
France	122 051	41 914	163 965	217 672	381 637

Évolution (en %) *	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 2,3	+ 12,0	+ 4,0	+ 57,4	+ 14,6
Finistère	- 2,7	- 1,7	- 2,6	+ 15,6	+ 3,7
Ille-et-Vilaine	- 6,7	- 26,2	- 10,1	- 18,3	- 15,2
Morbihan	- 2,6	+ 9,9	- 0,9	+ 47,5	+ 12,9
Bretagne	- 3,0	- 4,0	- 3,1	+ 1,7	- 1,0
France	- 9,4	- 11,8	- 10,0	- 17,9	- 14,7

* janvier 2020 à décembre 2020 / janvier 2019 à décembre 2019

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin novembre 2020

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

LES AUTORISATIONS DE LOCAUX D'ACTIVITÉ

Les surfaces autorisées mensuelles

décembre 2020

Surfaces (en m ²)	Hébergement hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	2 921	1 445	5 870	2 388	6 741	14 346	2 292	9 280	45 284
Finistère	261	2 589	2 999	857	3 191	24 645	5 704	2 389	42 635
Ille-et-Vilaine	516	21 176	751	1 311	422	8 996	2 889	23 612	59 673
Morbihan	139	1 419	1 185	8 259	551	13 773	4 749	8 118	38 193
Bretagne	3 837	26 629	10 805	12 815	10 905	61 760	15 634	43 399	185 785

Les surfaces autorisées sur 12 mois

de janvier 2020 à fin décembre 2020

Surface (en m ²)	Hébergement hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	8 669	31 215	43 003	30 873	30 576	224 266	96 241	61 944	526 787
Finistère	31 258	65 815	40 141	27 691	58 668	422 548	81 033	49 562	776 716
Ille-et-Vilaine	11 631	143 507	72 772	38 295	46 097	165 318	98 097	111 906	687 623
Morbihan	10 286	34 116	46 122	28 678	61 718	174 844	77 190	51 189	484 143
Bretagne	61 844	274 653	202 038	125 537	197 059	986 976	352 561	274 601	2 475 269

Évolution (en %) *	Hébergement hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	- 38,1	- 14,9	+ 42,2	- 12,4	- 41,5	- 27,0	+ 99,6	+ 27,8	- 8,0
Finistère	+ 217,2	+ 1,8	- 18,4	- 18,3	- 32,6	+ 10,0	+ 7,7	- 41,1	- 1,5
Ille-et-Vilaine	+ 171,2	- 16,1	- 5,4	- 42,7	- 59,1	- 26,4	- 15,9	- 20,1	- 24,7
Morbihan	+ 4,2	- 12,7	- 0,1	- 11,6	+ 126,5	- 14,9	- 44,6	- 40,7	- 17,3
Bretagne	+ 62,6	- 11,8	- 0,3	- 25,4	- 29,5	- 12,0	- 7,0	- 23,5	- 13,4

* janvier 2020 à décembre 2020 / janvier 2019 à décembre 2019

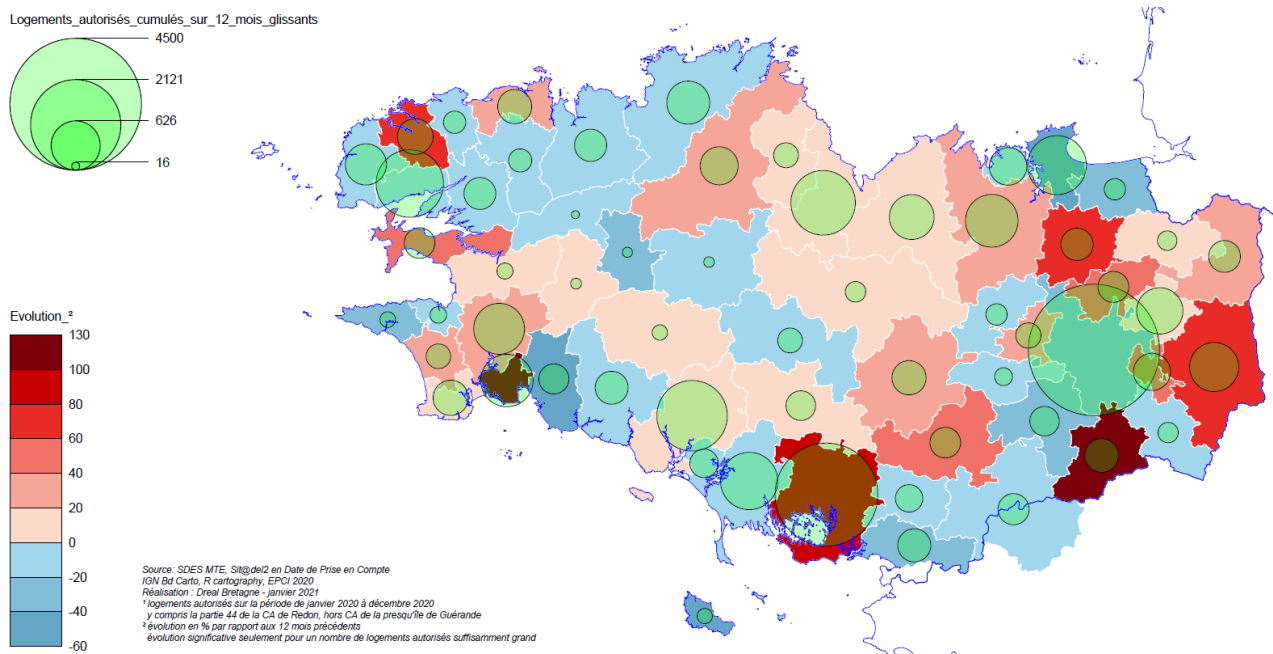
Source : SDES MTE, Sit@del2

Données complémentaires

LOGEMENTS

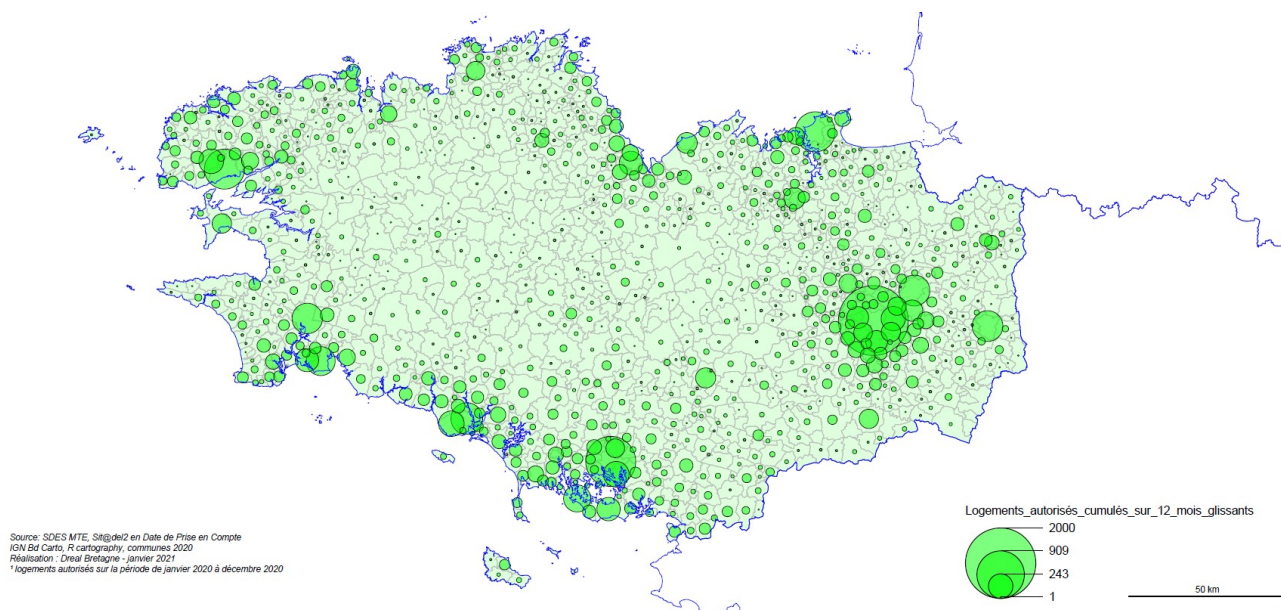
- logements autorisés par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants et évolution

Une contribution importante de Rennes Métropole et des évolutions territoriales contrastées



- logements autorisés par commune cumulés sur 12 mois glissants

Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne

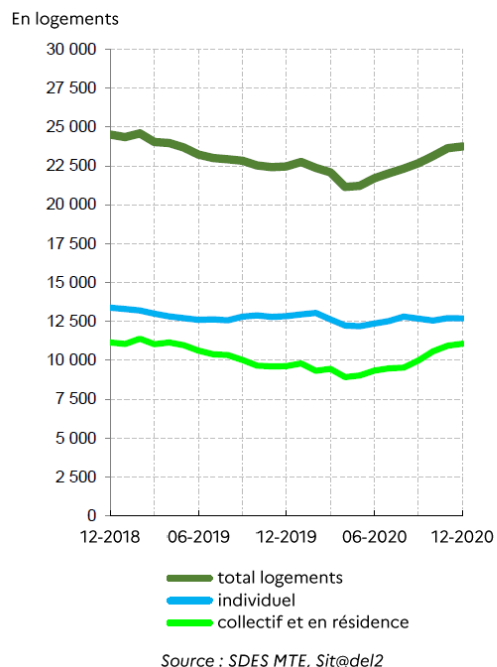


Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

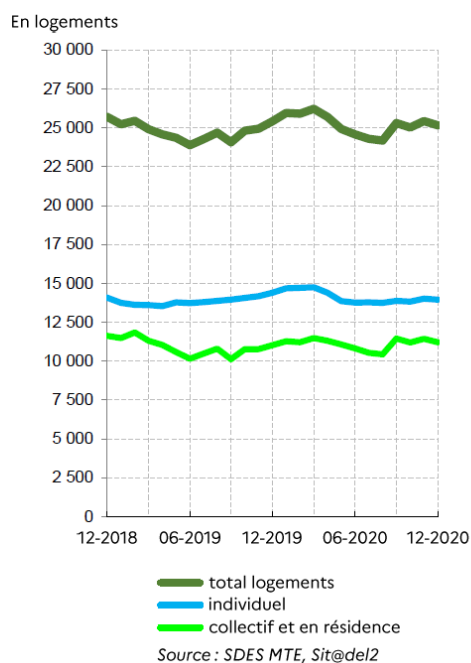
- logements autorisés cumulés sur 12 mois glissants, depuis 2 ans : en Bretagne

Une reprise des mises en chantier de logements
en Bretagne depuis mai 2020

Logements commencés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



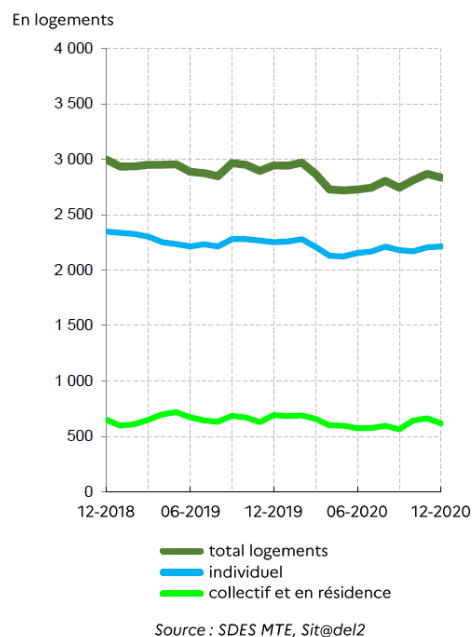
Logements autorisés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



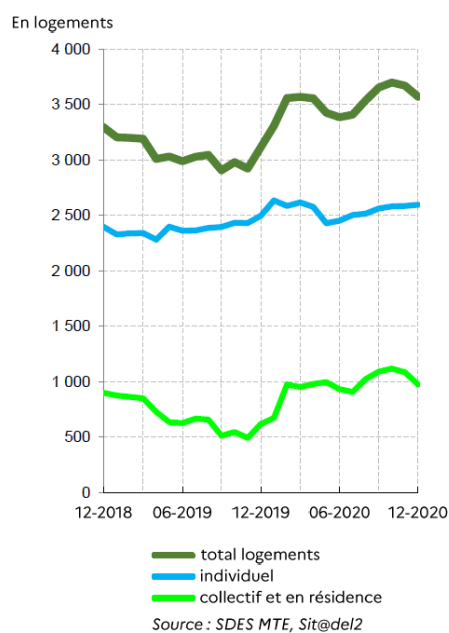
dans les Côtes-d'Armor

Une reprise des mises en chantier de logements
dans les Côtes-d'Armor depuis juillet 2020

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

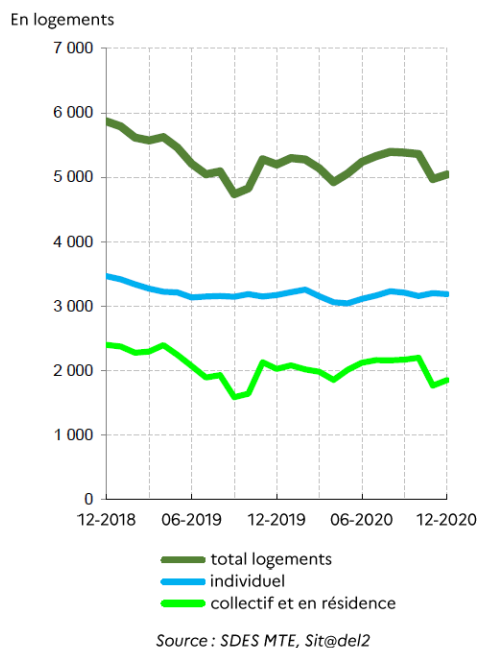


Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

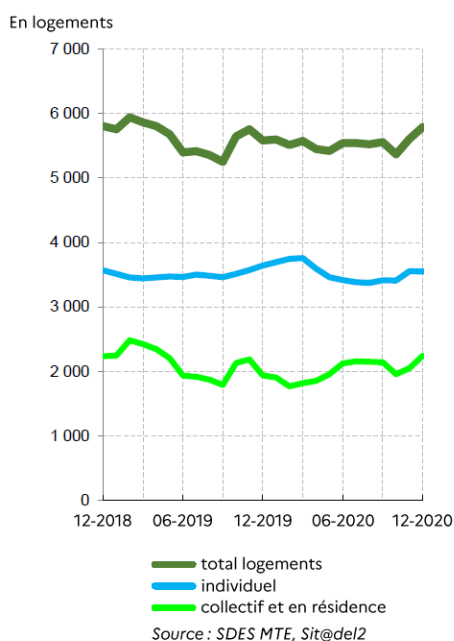


dans le Finistère

Logements commencés dans le Finistère depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



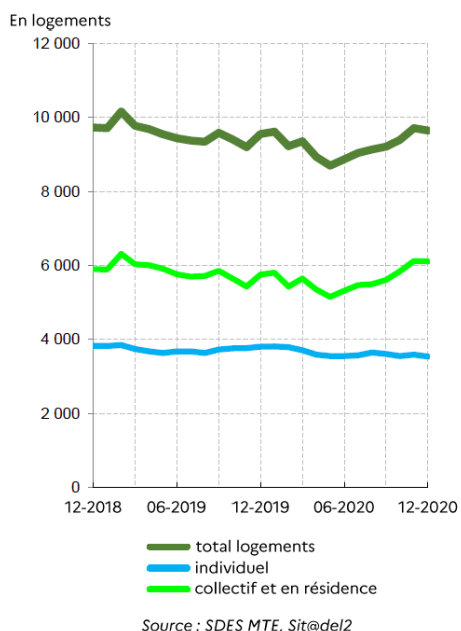
Logements autorisés dans le Finistère depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



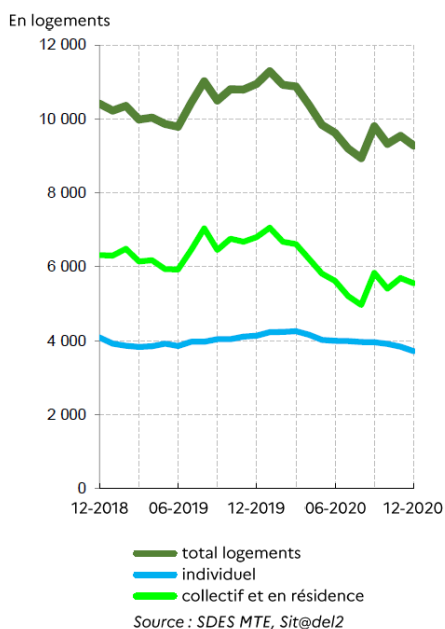
en Ille-et-Vilaine

Une reprise des mises en chantier de logements
en Ille-et-Vilaine depuis mai 2020

Logements commencés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



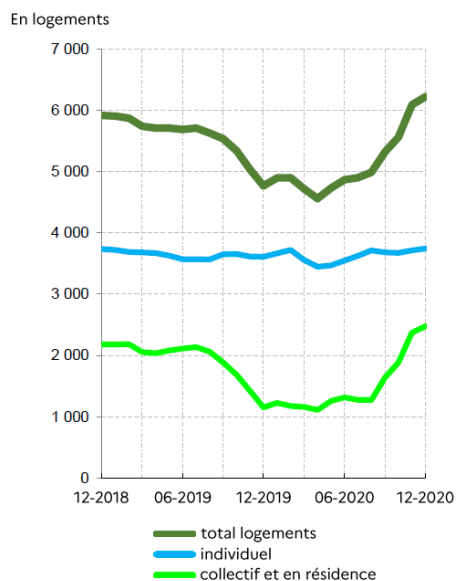
Logements autorisés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



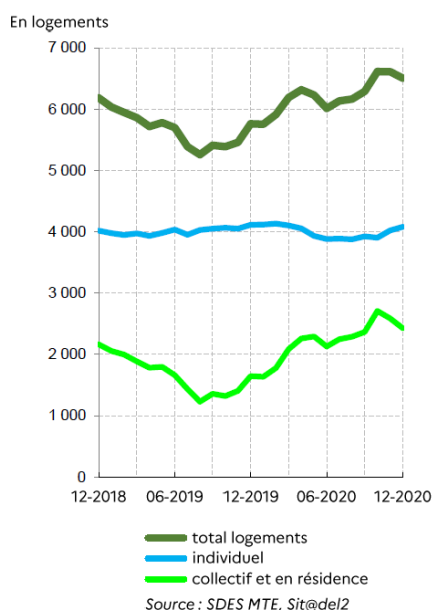
dans le Morbihan

Une très nette reprise des mises en chantier de logements dans le Morbihan depuis mai 2020

Logements commencés dans le Morbihan depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



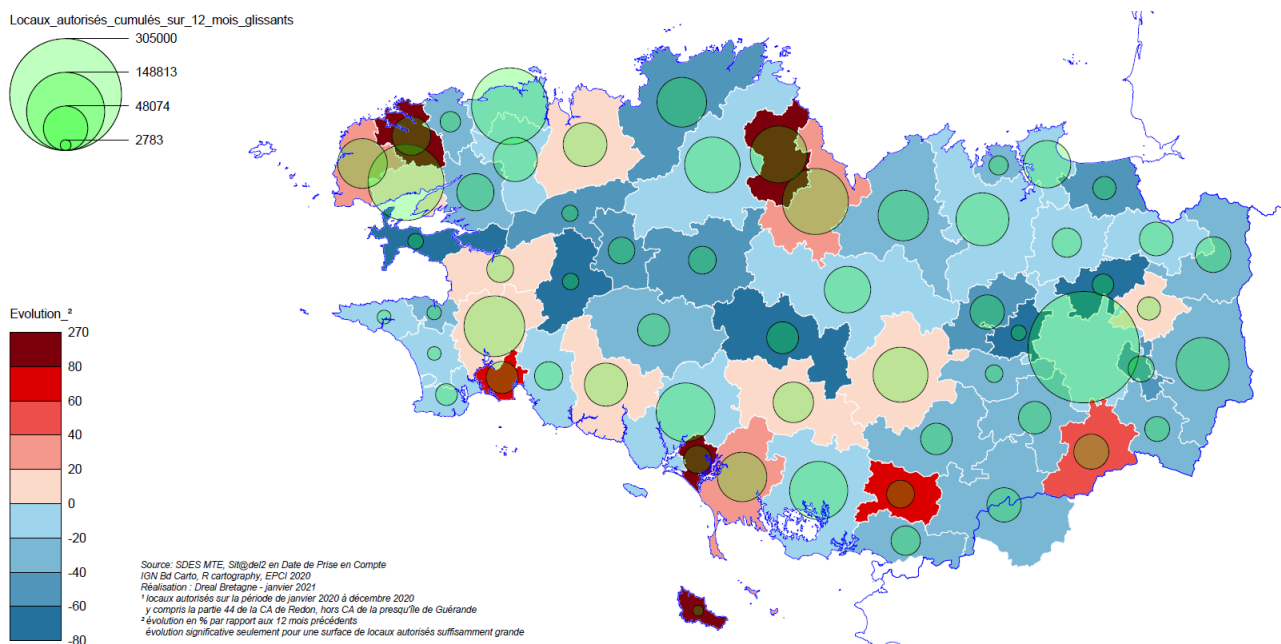
Logements autorisés dans le Morbihan depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



LOCAUX

- surfaces de locaux autorisées par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants

Des évolutions négatives dans de nombreux EPCI



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national. **pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne**

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal :

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDÉS) du CGDD du Ministère de la

Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/> , vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire [les estimations en date réelle](#)

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence.

a) **les logements en résidence** sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

b) **les logements ordinaires** sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- *les logements individuels* regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés

* *le logement individuel pur* fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.

* *les logements individuels groupés* font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

- *les logements collectifs* font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la

fois des logements. individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

en savoir plus sur le site du SDES sur [la méthodologie de la base Sit@del2](#)